



more than
CRYOGENICS

Code de conduite des fournisseurs de Cryostar

Introduction

Cryostar est un leader mondial des gaz industriels et de l'ingénierie, engagé à rendre notre monde plus productif. Nos objectifs s'étendent bien au-delà de ce que nous faisons, parce que la façon dont nous faisons les choses est également importante, en reconnaissant que nous avons des responsabilités éthiques et sociales.

Chez Cryostar, nous prenons ces responsabilités au sérieux et nous attendons la même chose de ceux avec qui nous faisons affaire.

Attente

Les fournisseurs, les entrepreneurs et les tiers (« fournisseurs ») jouent un rôle essentiel dans la capacité de Cryostar à exploiter et à fournir des produits et services à sa clientèle.

Les actions et les pratiques des fournisseurs se reflètent également sur Cryostar. Donc l'entreprise choisit les fournisseurs avec soin en fonction du mérite et d'un processus de diligence. Cryostar s'attend à ce que les fournisseurs se conforment aux dispositions légales et agissent d'une manière conforme aux exigences de Cryostar comme les valeurs et les principes énoncés dans son [Code d'Intégrité des Entreprises](#) (« CBI »).

Le présent Code de conduite des fournisseurs (« Code de conduite des fournisseurs ») définit les exigences les plus essentielles de Cryostar pour nos fournisseurs concernant leurs responsabilités envers Cryostar et ses parties prenantes, leurs employés, les sociétés et l'environnement.

Dans le cadre de la documentation standard pour tous les nouveaux et renouvellements de contrats, les fournisseurs doivent confirmer la conformité avec ce Code de conduite des fournisseurs et avec le [CBI](#) de Cryostar ou des politiques équivalentes qui leur sont propres.

Intégrité et Conformité Légale

On s'attend à ce que les fournisseurs :

- Se conforment à toutes les lois et réglementations applicables.
- Interdisent et rejettent les pots-de-vin ou la corruption sous quelque forme que ce soit, y compris les pots-de-vin, tous les paiements de facilitation et autres influences inappropriées des décideurs, qu'ils soient dirigés vers les représentants du gouvernement ou autre.
- N'enfreignent pas les lois sur la concurrence et les lois antitrust ou toute autre loi illégale sur les restrictions à la concurrence loyale, fixation des prix, ne pas abuser d'une position dominante sur le marché, l'attribution de marché ou client, le partage du marché ou le truquage des offres avec les concurrents.
- S'assurent que leurs livres et registres financiers soient conformes aux principes comptables généralement acceptés et que les documents commerciaux soient complets, lisibles, transparents et reflètent les transactions et les paiements réels.
- Préservent la confidentialité et ne partagent pas avec des tiers la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles de Cryostar, y compris les produits, les coûts, les prix, les stratégies, les processus ou tout autre savoir-faire.
- S'assurent que les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions applicables et sous réserve d'un système adéquat pour assurer la protection contre le traitement non autorisé ou illégal, la perte, la modification, la mauvaise utilisation, la divulgation ou autre transmission.
- Se conforment à toutes réglementations applicables en matière de conformité commerciale (par exemple, les lois, les règlements, les ordonnances concernant l'exportation et l'importation de marchandises et technologies, pas d'engagement dans des activités commerciales légalement interdites avec des personnes, des entreprises ou des organisations sanctionnées).
- S'assurent qu'aucun matériau interdit n'est présent ou utilisé dans ses produits ou chaîne d'approvisionnement, et que les minéraux sont obtenus conformément à [la politique d'approvisionnement en matériaux sans conflit](#) de Cryostar.
- Disposent d'un processus permettant d'exercer une diligence raisonnable sur la source et la chaîne de traçabilité des matériaux dans leur chaîne d'approvisionnement et mettre leurs mesures de diligence raisonnable à la disposition de Cryostar sur demande.
- Ont un processus en place pour former régulièrement leurs employés sur les sujets de références dans le Cryostar [CBI](#) ou son équivalent, notamment sur éthique & intégrité, lutte contre la corruption et les pots-de-vin, de préférence au moins tous les trois ans.



more than
CRYOGENICS

Droits de l'homme et normes du travail

Cryostar s'efforce de prévenir les impacts négatifs sur les droits de l'homme qui ont un lien direct avec les opérations, les produits ou les services de l'entreprise.

L'engagement de Cryostar en faveur des droits de l'homme se manifeste dans sa [politique de droits de l'homme](#) ainsi que dans d'autres politiques et déclarations de l'entreprise. Les aspects abordés sont les suivants :

- Rémunération équitable et égale
- Approprié, sûr, conforme à la législation applicable en matière de travail et d'emploi
- Prévention de la discrimination et du harcèlement
- Sécurité
- Liberté d'association
- Interdiction du travail des enfants ou du travail forcé

Cryostar s'engage à reconnaître et à protéger les droits de l'homme dans tous les pays où elle opère. Cryostar se conforme à toutes les lois nationales applicables et aux traités internationaux concernant les droits de l'homme, les droits sociaux et les droits du travail. L'entreprise respecte la souveraineté des nations à travers le monde et affirme sa responsabilité première de protéger les droits de l'homme de ses citoyens.

Cryostar attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences légales et qu'ils agissent d'une manière conforme aux valeurs de Cryostar et aux principes énoncés dans son [Code d'intégrité Commerciale](#) et sa [Politique de Droits de l'Homme](#), notamment :

- Interdiction du travail des enfants dans le respect de l'âge minimum de travail comme les exigences prescrites par les lois nationales et internationales des Conventions.
- Interdire toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé en prison, travail sous contrat, travail servile, travail forcé ou toute forme de trafic humain.
- Promouvoir la non-discrimination et le respect des employés : Tous les employés doivent être traités avec dignité et respect. Principes de l'égalité des chances et de traitement des salariés à appliquer, indépendamment de la couleur de la peau, de la race, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'affiliation politique, de l'origine sociale, des handicaps, du genre, de l'identité sexuelle et de l'orientation, de l'état matrimonial, des convictions religieuses ou de l'âge.
- Promouvoir un environnement sûr, y compris la tolérance zéro à l'égard de tout traitement inacceptable des personnes, comme la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou la discrimination, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, qui sont sexuels, coercitifs, menaçants, abusifs ou exploitants.
- Se conformer à la loi applicable et aux réglementations du travail spécifique au secteur concernant le temps de travail, y compris les lois sur les heures supplémentaires.
- Fournir des salaires et des avantages sociaux au moins tels que prescrits par les législations nationales, y compris la législation sur le salaire minimum, et conformément à la pratique existante dans l'industrie et les marchés du travail locaux.
- Reconnaissant, dans la mesure où la loi le permet, le droit de libre association et la négociation collective des employés.
- Adopter des mesures de surveillance et de prévention de la traite des êtres humains dans le cadre de ses activités.

Santé, sécurité et environnement

La politique mondiale de Cryostar en matière [de Santé, de Sécurité et d'Environnement](#) (« HSE ») renforce son ambition de zéro incident causant du tort aux personnes, aux collectivités ou à l'environnement. La sécurité et la responsabilité environnementale sont des valeurs fondamentales chez Cryostar et font partie intégrante de tout ce que nous faisons. Cryostar travaille continuellement à l'amélioration de sa culture de sécurité et de sa performance dans le monde entier.

On s'attend à ce que les fournisseurs :

- Se conforment aux lois applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et les politiques de Cryostar.
- Arrêtent une tâche ou refusent d'exécuter une tâche si elle ne peut pas être effectuée en toute sécurité.
- Adhèrent [aux valeurs, aux engagements et aux principes de sécurité de Cryostar](#) et les reflètent dans tous les aspects du travail qu'ils effectuent.
- S'engagent dans l'amélioration continue de la santé au travail et de la sécurité et la protection de l'environnement.
- Utilisent ou établissent un système approprié de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement au travail, qui comprend la formation des employés sur ces normes.



more than
CRYOGENICS

Développement durable

Cryostar dispose d'un programme de [Développement Durable](#) de longue date composé d'initiatives ainsi que d'objectifs à moyen et long terme dans tous les aspects de l'ESG. Les produits et services de l'entreprise aident les clients à améliorer leur performance environnementale et à réduire leur empreinte carbone. En même temps, Cryostar s'efforce de minimiser l'intensité des ressources dans ses propres opérations et d'avoir un impact positif sur l'environnement. Notamment, en matière de durabilité environnementale, Cryostar a un programme actif de zéro déchet, un engagement continu dans la chaîne d'approvisionnement concernant les émissions du scope 3, et une ambition de neutralité climatique d'ici 2050.

Les fournisseurs sont tenus de soutenir les initiatives et les objectifs de Cryostar en matière de changement climatique et de gestion de l'environnement et d'opérer d'une manière conforme aux politiques et aux principes du programme de développement durable de Cryostar.

Le cas échéant, il peut être demandé aux Fournisseurs de :

- Engager un dialogue avec Cryostar sur les objectifs de développement durable des fournisseurs.
- Définir et mettre en œuvre des mesures, fixer des objectifs et fournir des mises à jour régulières sur les progrès des résultats des activités de leur entreprise qui peuvent avoir un impact sur l'environnement, y compris, par exemple, les efforts axés sur :
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
 - la quantification de l'empreinte carbone des opérations,
 - l'augmentation de l'efficacité énergétique,
 - l'utilisation de formes d'énergie renouvelables,
 - la préservation de la qualité de l'eau et la réduction de la consommation d'eau,
 - la préservation de la qualité de l'air,
 - l'encouragement à utiliser efficacement les ressources,
 - la réduction des déchets et leur élimination correcte,
 - la manipulation de manière responsable des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement

Conformité de la chaîne logistique

Cryostar s'engage à maintenir des relations à long terme avec ses fournisseurs afin qu'ils apportent une valeur commerciale continue et s'attend à ce qu'ils se conforment aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs. Cryostar se réserve le droit de procéder à une validation sous forme de questionnaires, d'évaluations des risques ou d'audits. Si des écarts sont découverts, Cryostar attend de ses fournisseurs qu'ils prennent des mesures correctives dans un délai raisonnable. Cryostar s'engage à travailler avec ses fournisseurs pour trouver des solutions par le biais du renforcement des capacités, de l'éducation et de la formation. Toutefois, si des non-conformités graves et/ou délibérées ne sont pas corrigées, Cryostar se réserve le droit de mettre fin à toute relation d'affaires.

On s'attend à ce que les fournisseurs :

- Déploient des efforts raisonnables pour mettre en œuvre les principes du présent Code de conduite des fournisseurs, ou des normes ou codes équivalents de l'industrie, dans leurs propres chaînes logistiques.
- Mettent en place des processus permettant d'exercer une diligence raisonnable dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.
- Promeuvent les principes de non-discrimination dans la sélection et le traitement des fournisseurs.
- Mettent en place et communiquent des mécanismes de règlement des griefs appropriés pour le signalement confidentiel de comportements illicites.



more than
CRYOGENICS

- Répondent en temps utile aux demandes de formation de Cryostar.
- Répondent en temps utile aux demandes d'informations pour vérifier la conformité avec la loi, les règlements ou les politiques de Cryostar.
- Mettent en œuvre des plans d'action correctifs pour toute déviation ou non-conformité identifiée.

Mécanisme de règlement des plaintes

Cryostar attend des interactions transparentes et respectueuses entre sa direction, ses employés et ses fournisseurs, conformément à ses [CBI](#) et au Code de Conduite des Fournisseurs. Les parties internes et externes peuvent signaler de manière confidentielle et/ou anonyme tout comportement suspecté d'être illégal ou non conforme au [CBI](#) de Cryostar ou à ce Code de Conduite des Fournisseurs via [la Ligne d'Intégrité Linde](#).

FO-HA-23, Version 2, Janvier 2024

CRYOSTAR SAS

Zone Industrielle • BP 48 • FR-68220 Hésingue • Tél. : +33 (0)3 89 70 27 27 • Fax : + 33 (0)3 89 70 27 77

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 816 400 € • RC Mulhouse 72 B 202 • N° SIRET 947 252 029 00014 • APE 2813Z • N° Ident. TVA : FR 61 947 252 029